

Paris, le 26 avril 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *Une fausse bonne idée...*

La Région Ile de France aspire, pour effacer le déficit financier du passe Navigo (déficit créé par les politiques) au bénéfice des « électeurs », de mettre en place une écotaxe régionale sur le fret routier transitant.

Proposer de surcharger une activité essentielle au pays, qui de plus, est dans la tourmente de la dérégulation européenne est inadmissible. Le transport de marchandises et la logistique qui portent l'Industrie, le Commerce et donc l'Économie de la Nation, méritent plus de considération tant au niveau national que régional.

Le thème de l'écotaxe ne peut être traité que globalement en concertation avec la profession, un traitement régional n'étant pas adéquat.

Le GNTC s'inquiète de la double peine qui serait appliquée aux transporteurs routiers qui ont choisi de pratiquer un mode de transport durable, le Transport Combiné, rail-route et fleuve-route. Car nos terminaux sont logiquement implantés en périphérie des agglomérations et ils seraient donc « racketables ». A perpétuellement voir notre technique malmenée, les adhérents du GNTC, principaux acteurs et vrais promoteurs du mode qu'ils soutiennent avec détermination et constance, sont en droit de s'interroger sur les initiatives contestables et malvenues du politique...

**C'est pourquoi dès maintenant, le GNTC demande que les pré et post acheminements en transport combiné se voient exonérés de cette vraie mauvaise idée...**

Le GNTC rappelle qu'en 2014 le Transport Combiné a « supprimé » près de 4.200 PL par jour sur le réseau routier national permettant d'économiser plus d'un million de tonnes de CO<sub>2</sub> à l'année.

Ce mode de transport écologique s'inscrit naturellement dans une politique de développement durable, de transition énergétique et de réduction d'émissions de CO<sup>2</sup>, porté par les travaux de la COP 21 (Paris, décembre 2015)...

**Le Groupement National des Transports Combinés (GNTC)** est une organisation professionnelle créée en 1945, qui accueille la quasi-totalité des entreprises privées, qu'il s'agisse :

- ✉ de transporteurs routiers de toutes tailles et de toutes spécialités, pratiquant le Transport Combiné,
- ✉ d'opérateurs - ferroviaires et fluviaux - de transport combiné exploitant cette technique.
- ✉ d'acteurs de la filière du transport combiné (aménagement et construction de terminaux, constructeurs de caisses mobiles.....).

Contact : Jean-Yves PLISSON, Délégué Général - Tél : 01.42.93.53.88.